

Quel sera le visage valaisan de la RIE III?

La Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines. Tandis que le Parlement a consacré une partie de la session de printemps à ce dossier, les Vaudois-e-s ont soutenu dans les urnes, il y a maintenant deux semaines de cela, le pendant vaudois de la RIE III. Impulsée sous la pression de l'OCDE et de l'UE, la réforme prévoit principalement de supprimer les différences de taux d'imposition entre sociétés suisses et étrangères en fixant un taux unique d'imposition des bénéficiers des sociétés. Le canton de Vaud a pris de l'avance sur ce dossier et des réformes du même acabit devront également être menées dans les autres cantons romands. Le Peuple.vs a décidé de s'intéresser à la RIE III et de se pencher sur les possibles conséquences qu'aura cette dernière sur la fiscalité du Valais.

La RIE III fédérale

La gauche suisse réclame, depuis longtemps déjà, la fin des régimes d'imposition privilégiés pour les entreprises et personnes physiques étrangères. Elle a réservé un accueil positif à l'injonction de l'Union européenne et de l'OCDE exigeant, suite à la crise financière de 2008, que la Confédération supprime l'inégalité de traitement existant entre l'imposition des entreprises suisses et l'imposition des entreprises étrangères. L'attaque contre les régimes spéciaux est légitime du fait qu'ils privent les États voisins de recettes fiscales en attirant des entreprises à venir s'installer en Suisse afin de profiter de taux d'imposition très concurrentiels.

La gauche suisse a également accueilli positivement le projet de RIE III tel qu'il a été présenté par le Conseil fédéral à ses débuts, en 2012. Ce dernier avait l'intention d'en finir avec ladite inégalité de trai-

tement et prévoyait même l'instauration d'un impôt sur les gains en capital. La principale condition fixée par le PS afin que le parti ne lance pas de référendum, et cela depuis le début des débats autour de cette réforme, était claire. La RIE III devait être neutre pour les finances publiques. Autrement dit, la baisse des recettes fiscales due à la diminution du taux d'imposition sur les bénéficiers des entreprises suisses devait être compensée par la hausse des recettes due à l'augmentation du taux d'imposition sur les bénéficiers des entreprises étrangères.

Tout cela, c'était avant que la droite ne profite de la réforme pour concéder d'importants cadeaux fiscaux aux entreprises, cadeaux fiscaux que l'on peut aisément remettre en cause au vu de l'extrême compétitivité de la Suisse en matière d'imposition, même dans le cas d'un passage à un taux d'imposition unique pour les entreprises suisses et les entreprises étrangères. C'était également avant que l'instauration d'un impôt sur les gains en capital ne soit enterrée. En l'état, le projet de réforme crée plusieurs niches fiscales. Des dépenses pour la recherche et le développement plus hautes que celles réellement effectuées pourront être déduites, même si ces investissements sont faits à l'étranger, ce qui n'encouragera pas les entreprises à garder ces activités en Suisse. De plus, avec un impôt sur les bénéfices corrigé des intérêts, les entreprises pourront déduire des intérêts qu'elles n'ont jamais payés.

«Avec la proposition actuelle, la Confédération perdrait 1,45 milliard par an, auxquels il faut ajouter des centaines de millions de pertes pour les cantons et les communes», dénonce le conseiller natio-



Julien Repond

nal Mathias Reynard. La facture annuelle de la RIE III pour la Confédération s'élèverait, en l'état actuel, à 1,22 milliards de francs, auxquels il faut ajouter le coût de la suppression du droit de timbre (230 millions). Pour ce qui est des cantons et des communes, les estimations de pertes fiscales oscillent entre 500 millions et plusieurs milliards. Et c'est aux contribuables que la note sera adressée... De plus, rien n'assure que les pertes fiscales ne seront pas plus élevées que celles prévues. On se souvient que la facture de la RIE II, concoctée à l'époque d'Hans Rudolf Merz, s'était révélée bien plus salée que son coût annoncé. Alors qu'elle devait coûter 80 millions par an pour la Confédération, ce sont quelque 700 millions de recettes fiscales annuelles qui ont été perdues.



Mathias Reynard

«En l'état, la RIE III représente un cadeau inacceptable aux entreprises et aux actionnaires! La réforme intervient au moment où

la Confédération et les cantons mettent en place des programmes d'austérité très durs. La RIE III aura une conséquence directe: de nouvelles mesures d'économies sur le dos de la population. Encore une fois, pour compenser ces pertes, la droite imposera au Parlement des coupes dans l'éducation, la recherche, les assurances sociales, les subventions de primes d'assurance-maladie, l'aide au développement ou encore les services publics.» Le conseiller national valaisan conclut «qu'en l'état, le projet est inacceptable. S'il n'est pas considérablement amélioré, la gauche devra lancer un référendum».

Dernièrement, le Groupe socialiste aux Chambres fédérales a revu à la baisse les conditions auxquelles la réforme pourrait trouver grâce à ses yeux. Alors que l'équilibre entre hausse et baisse des recettes était exigé, les élu-e-s fédéraux-ales du PS se sont dits prêts à accepter une réforme prévoyant une baisse des rentrées fiscales de 500 millions de francs. En d'autres termes, le PS accepterait un cadeau d'un demi-milliard aux entreprises... Pour l'instant, le dossier est encore en discussion au Parlement et rien n'est encore joué. À suivre...

Retour sur la RIE III vaudoise

Dans le canton de Vaud, qui compte un nombre important d'entreprises étrangères dites à statuts, l'enjeu de la réforme est important. L'État de Vaud s'est donc rapidement attelé à la révision de sa fiscalité afin de l'adapter à la future RIE III fédérale. La réforme vaudoise a été conçue en deux pans. D'un côté, la fixation d'un taux unique d'imposition de 13,8% qui génère une baisse des recettes fiscales d'environ 400 millions par an à terme. Ce nouveau taux bénéficierait aux entreprises vaudoises qui doivent s'acquitter de l'impôt sur les bénéfices, soit une minorité d'entre elles, et représente une augmentation mesurée de la charge fiscale des entreprises étran-

gères bénéficiant jusqu'alors de statuts spéciaux. De l'autre côté, une augmentation conséquente des allocations familiales et des mesures de protection des travailleuse-s a été concédée.

La RIE III vaudoise a été soutenue par une écrasante majorité des député-e-s vaudois-es. Cette recette n'a cependant pas convaincu la totalité de la gauche vaudoise et des syndicats. Une minorité s'y est opposée par référendum. Appelés aux urnes le 20 mars dernier, les votant-e-s vaudois-es ont soutenu ce projet à 87%, malgré un faible taux de participation de 35%.

Afin de mieux comprendre les enjeux qui ont amené une partie de la gauche vaudoise à soutenir la RIE III cantonale, tandis qu'une autre partie de la gauche l'a attaquée par voie référendaire, *Le Peuple.vs* a posé quelques questions à deux figures principales de la campagne.

Du côté du OUI, c'est le conseiller d'État socialiste Pierre-Yves Maillard qui nous a détaillé les raisons de son soutien au projet.

«De nombreuses raisons expliquent mon soutien à cette réforme. Tout d'abord, le canton de Vaud compte un grand nombre d'entreprises à "statuts spéciaux". Ces dernières, qui génèrent quelque 10'000



Pierre-Yves Maillard

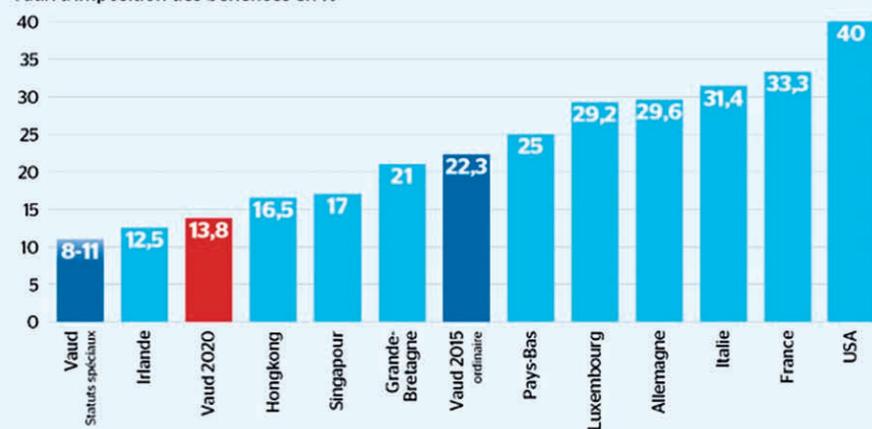
emplois directs, verront leur imposition progressivement doubler suite à la réforme. Nous ne voulons pas et ne pouvons pas leur demander un effort trop important et risquer d'importantes délocalisations. Ensuite, la santé financière du canton est très bonne. Les comptes de l'État de Vaud se clôturent depuis des années sur des excédents et le canton a remboursé sa dette. Nous pouvons, aujourd'hui, nous permettre une réforme dont le coût pour l'Etat ne devrait pas dépasser, à terme, 200 millions de francs net. Enfin, la réforme comprenait d'importantes contreparties. Une augmentation progressive des allocations familiales, qui passeront d'ici à 2019 de 230 à 300 francs par enfant et de 300 à 400 francs pour les jeunes en formation, fait partie du projet. Une autre contrepartie consiste en l'introduction d'un taux d'effort maximum de 10% du budget des ménages afin qu'ils s'acquittent de leurs primes maladie. Cela signifie des subsides plus importants pour 50'000 personnes. Le projet prévoit également que les entreprises et l'État investissent 57 millions supplémentaires dans l'accueil de jour. Enfin, un fonds en faveur des travailleurs de la construction sera mis en place. Tous ces éléments font de la RIE III vaudoise un projet équilibré. Ce n'est pas pour rien que les Vaudois-es l'ont aussi massivement soutenu il y a deux semaines.»

Face à lui, le député socialiste et président du SSP-Vaud Julien Eggenberger explique les causes de son opposition à la RIE III.

«La raison principale qui a motivé le refus du volet vaudois est l'assèchement des caisses

L'imposition des entreprises en comparaison internationale

Taux d'imposition des bénéfices en %



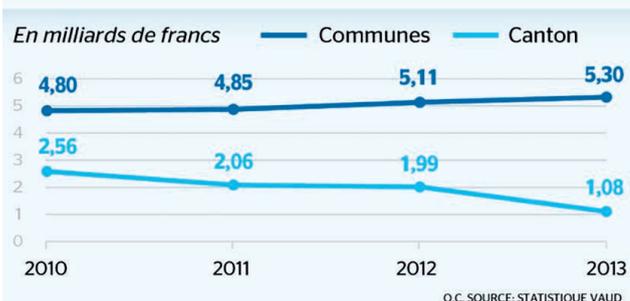
Avec un futur taux à 13,79%, le Canton de Vaud devrait se glisser entre l'Irlande et Hongkong. Les taux officiels de l'impôt sur le bénéfice sont toujours à prendre avec des pincettes. Ils ne tiennent pas compte des déductions fiscales accordées dans la pratique.



Julien Eggenberger

publiques qui résultera de la diminution de plus de 40% de l'imposition des bénéficiaires. Cet assèchement aura des conséquences douloureuses sur les services publics et les prestations à la population. Une diminution qui profitera aux entreprises les plus grosses - les 2% les plus grosses représentent plus de 90% des revenus fiscaux - et non pas aux PME ou aux secteurs qui souffrent de la conjoncture et du franc fort. Il faut rappeler que, pour différentes raisons, l'imposition des bénéficiaires ne concerne que 22% des personnes morales. Par ailleurs, même si le référendum ne portait que sur la baisse du taux d'imposition des bénéficiaires et que le volet social est déjà entré en vigueur,

Dette brute des communes et du canton



la gauche du OUI redoutait la réaction de la droite. C'est pour cela que la coalition référendaire s'était engagée à soutenir toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour défendre ces avancées si d'aventure le Conseil d'État décidait de les remettre en cause. Les périodes d'austérité sont dans toutes les mémoires et les exemples d'autres cantons frappent par la violence des coupes consécutives aux baisses fis-

cales. Nous ne voulions pas de cela pour le canton de Vaud.»

De la réforme vaudoise à la réforme valaisanne

Malgré certaines différences, les principales caractéristiques de la réforme vaudoise permettent d'avoir une idée du visage que pourrait prendre la RIE III valaisanne, canton où aucun projet de réforme n'a pour l'instant été rendu public. Toutefois, il semble opportun de souligner qu'il existe une différence contextuelle importante entre le canton de Vaud et celui du Valais. Le canton de Vaud se trouve dans une situation financière saine, contrairement au Valais. Grâce à des comptes bénéficiaires depuis de nombreuses années, l'État de Vaud est même parvenu à rembourser sa dette. Si cette situation financière cantonale saine ne parvient pas à éclipser les difficultés financières de plusieurs municipalités vaudoises, elle reflète la fidélité de la frange radicale du PLR vaudois aux fondamentaux du radicalisme helvétique. Le conseiller d'État PLR Pascal Broulis, chef du Département des finances vaudois depuis 2002, représente bien ce courant attaché à un libéralisme relativement classique.

Contrairement à ce qui s'est passé dans les cantons de Genève et du Valais, les néolibéraux vaudois ne sont pas parvenus à rallier les majorités nécessaires afin de concéder des cadeaux fiscaux onéreux à l'endroit d'entreprises ou de privés. Cette situation avantageuse a permis à l'État de Vaud de prendre les devants sur cette réforme visant à s'adapter à la RIE III fédérale et, par là même, de se poser en référence dans le jeu concurrentiel qui existe

en matière de fiscalité entre les cantons, en retenant un taux d'imposition maximum de 13,8% net. Alors que le canton enregistre depuis plus de dix ans des excédents budgétaires annuels de plusieurs centaines de millions de francs, les coûts de la réforme devraient avoisiner les 400 millions de francs par an. La position des soutiens de gauche à la RIE III vaudoise pose toutefois certaines questions d'ordre moral et idéologique.

Alors que le canton enregistre depuis plus de dix ans des excédents budgétaires annuels de plusieurs centaines de millions de francs, les coûts de la réforme devraient avoisiner les 400 millions de francs par an.

La RIE III valaisanne

On en sait encore bien peu sur le visage que prendra la RIE III valaisanne. Une chose est cependant certaine. Le canton du Valais, tout comme celui de Genève, ne peut pas aborder cette réforme aussi sereinement que l'État de Vaud. Suite à des années de cadeaux fiscaux concédés par la majorité du Grand Conseil valaisan, les finances cantonales sont au plus mal. Enfin, autre différence, et pas des moindres, le Valais compte bien moins d'entreprises étrangères profitant de statuts spéciaux. Cela change également la manière dont le canton devra s'adapter à la RIE III fédérale.

Le gouvernement semble être en train de profiter de la RIE III pour concéder une nouvelle série de cadeaux fiscaux massifs aux plus nantis, cadeaux fiscaux qui n'iront pas sans de nouvelles coupes...

On l'aura bien compris, les enjeux ne sont clairement pas les mêmes à Lausanne qu'à Sion. Pourtant, comme nous l'a appris le député au Grand Conseil Emmanuel Amoos (*lire ci-contre*), à qui nous avons posé quelques questions au sujet de la future ré-

forme valaisanne, il semble que le Conseil d'État table sur une division par deux des revenus de l'imposition des entreprises. Le gouvernement semble être en train de profiter de la RIE III pour concéder une nouvelle série de cadeaux fiscaux massifs aux plus nantis, cadeaux fiscaux qui n'iront pas sans de nouvelles coupes... Socialistes valaisanne-s, préparez-vous, la bataille pour tenter de sauvegarder un semblant d'État redistributeur, offrant un minimum de prestations sociales aux personnes dans le besoin ne fait que commencer! La gauche ne peut pas laisser passer cela!

Julien Repond



Quels sont les aspects qu'il faudra soigner dans la RIE III valaisanne?

Il faut en premier lieu bien appréhender la structure des entreprises valaisannes. Contrairement au Canton de Vaud qui propose un taux unique de 13.8%, nous n'avons que très peu d'entreprises à statuts spéciaux. Ainsi, plus du 90% des entreprises valaisannes bénéficient déjà d'un taux d'impôt très favorable. En effet, jusqu'à CHF 150'000.- de bénéfice, le taux net est de 12.66%, soit déjà le 5^e canton le plus favorable en comparaison intercantonale. Nous devons bien réfléchir avant de baisser de manière drastique cette imposition. Les chiffres présentés par le Conseil d'État ne me semblent ainsi pas pertinents.

**Propos recueillis
par JR**

Entretien avec le nouveau chef du Groupe socialiste au Grand Conseil, membre de la commission des finances et conseiller communal de Venthône, Emmanuel Amoos.

Qu'a entrepris le Valais en vue de l'application de la RIE III?

Jusqu'à présent, le parlement n'a reçu aucune information concrète sur la stratégie prévue par le Conseil d'État pour ce dossier. Et malgré mes demandes répétées, la Commission des Finances ne s'est pas encore saisie du dossier.

Quels signaux ont été envoyés par le Conseil d'État jusqu'à présent?

Il faut chercher l'information dans le message du Conseil d'État sur la planification pluriannuelle 2016-2019 qui présente les orientations financières prévues par le Gouvernement jusqu'à l'horizon 2019. Il ressort de ce document que Maurice Tornay prévoit, dès 2018, une diminution des recettes fiscales des personnes morales de 72.3 millions par rapport aux comptes 2014, soit une contraction des recettes de plus de 60%! Seul ce chiffre est donné sur les effets de la RIE III, sans la moindre information complémentaire.

Quels sont, concrètement, les enjeux de ce projet pour la population valaisanne?

Suite aux allègements fiscaux irresponsables décidés par les partis bourgeois ces dix dernières années, les finances cantonales sont dans les chiffres rouges depuis 2013. Ces déficits ont permis à la droite de justifier des coupes budgétaires pour rétablir l'équilibre, notamment plus de 40 millions dans le subventionnement des primes de caisse maladie, impactant directement les personnes les plus modestes. Une nouvelle contraction des recettes fiscales aura clairement un impact sur les prestations de l'État à la population. D'ailleurs, Maurice Tornay a déjà demandé à l'ensemble des services de l'État de réaliser encore 120 millions d'économie dans le cadre d'ETS II.

PARTICIPER OU PAS ?

**SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS,
POLITIQUE, BÉNÉVOLAT ...**

**JEUNES - MOINS JEUNES
VENEZ RENCONTRER**

Mathias Reynard

PS, CONSEILLER NATIONAL VS EX-BENJAMIN DU PARLEMENT

Animateur : Cédric Jordan

**VERNAYAZ JEUDI 7 AVRIL À 20H
SALLE DES VOTATIONS**

L'alliance de gauche
Vernayaz